

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026



VILLE de RODEZ

CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 9
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 0

Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 21 mai à 14h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Pour le vote de l'ERRD 2025 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) de l'EHPAD SAINT-CYRICE, Monsieur Stéphane MAZARS quitte l'hémicycle. Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président du C.C.A.S., assure la présidence du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAL KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER

Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN

Administrateurs excusés et représentés :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Monsieur Brice RAMONDENC (pouvoir à Mme Laura RENIER)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.031 – EHPAD SAINT CYRICE - ERRD - ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES – EXERCICE 2025

Monsieur le Président présente l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) de l'exercice 2025 de l'EHPAD SAINT-CYRICE, arrêté comme suit :

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	661 720,00 €	648 327,41 €	4 981 802,70 €	5 006 133,49 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	4 123 141,01 €	4 016 658,78 €	52 288,12 €	93 974,40 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	414 870,00 €	469 543,42 €	23 202,00 €	33 155,93 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	5 199 731,01 €	5 134 529,61 €	5 057 292,82 €	5 133 263,82 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	142 438,19 €	1 265,79 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	5 199 731,01 €	5 134 529,61 €	5 199 731,01 €	5 134 529,61 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	0,00 €	0,00 €	142 438,19 €	1 265,79 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	209 700,00 €	224 019,16 €	23 202,00 €	28 482,10 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 125,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	209 700,00 €	224 019,16 €	165 640,19 €	32 872,89 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	44 059,81 €	191 146,27 €	0,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,87%	3,72%	0	0	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	44 059,81 €	191 146,27 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	90 000,00 €	74 224,61 €	50 000,00 €	36 809,40 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	146 556,00 €	115 530,95 €	32 000,00 €	46 863,49 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	236 556,00 €	189 755,56 €	126 059,81 €	274 819,16 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	85 063,60 €	110 496,19 €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	236 556,00 €	274 819,16 €	236 556,00 €	274 819,16 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2025		
	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2025	3 597 726,86 €	3 597 726,86 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	0,00 €	0,00 €
FRNG au 31 décembre 2025	3 597 726,86 €	3 597 726,86 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2025		
	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2025	-42 555,82 €	-42 555,82 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	66 474,13 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2025	-42 555,82 €	-109 029,95 €
TRESORERIE - EXERCICE 2025		
	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2025	3 640 282,68 €	3 640 282,68 €
Variation de trésorerie de la période	0,00 €	66 474,13 €
Trésorerie au 31 décembre 2025	3 640 282,68 €	3 706 756,81 €

Monsieur le Président quitte l'hémicycle. Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président du C.C.A.S., assure la présidence du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Il soumet au vote des membres du Conseil d'Administration, l'ERRD 2025 de l'EHPAD SAINT-CYRICE tel que présenté.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 12 voix pour :

- **Approuve** l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) de l'exercice 2025 de l'EHPAD SAINT-CYRICE ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance



Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Le Vice-Président du C.C.A.S. de Rodez



Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 29 MAI 2026
Publiée le 29 MAI 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-261201073-20260521-20260521_031-DE
Reçu le 29/05/2026